

Michelet : demain l'expulsion ?

Le marchand de sommeil propriétaire du 50 rue Michelet à Bondy veut en expulser les résidents, et les assigne pour cela au tribunal le 13 septembre. Ils ont le tort à ses yeux de défendre leurs droits. Nous refusons cette expulsion : le propriétaire doit assumer ses responsabilités et remettre les lieux en état.

Le 50 rue Michelet à Bondy est une clinique, transformée illégalement en immeuble d'habitation par son propriétaire. 150 personnes y vivent dans des petites chambres louées à des prix exorbitants (parfois plus 500 euros par mois pour 10 m²). Les résidents ont tous des baux, payent leur loyer, travaillent, payent leurs impôts. Mais certains étaient sans-papiers, les mettant en situation de vulnérabilité face aux prédateurs immobiliers. La grande difficulté à se loger en Ile-de-France permet à des personnes comme le propriétaire de la clinique Michelet de pressurer des locataires.

Le 50 rue Michelet n'est pas entretenu. Les normes de sécurité ne sont pas respectées. En avril 2009, un incendie a d'ailleurs ravagé trois des chambres. Heureusement, il n'y a pas eu de blessé. Certaines chambres ont fait l'objet d'arrêts limités d'insalubrité.

Condamné à remettre les lieux en état et aux normes, le propriétaire profite du mois de juillet pour assigner tous les résidents devant le tribunal le 13 septembre 2010 en vue d'une expulsion !

Il prépare manifestement une nouvelle opération immobilière spéculative sur le dos des résidents !

L'association des résidents de Michelet-Bondy ne se laissera pas faire ! Nous les résidents, nous voulons faire valoir nos droits à un logement décent.

Le comité de soutien à Michelet-Bondy, qui soutient depuis plus de 2 ans la régularisation des quelques dizaines de sans-papiers du 50 rue Michelet, refuse cette expulsion et s'y opposera par tous les moyens.

Nous réclamons que les autorités municipales et préfectorales prennent enfin pleinement leurs responsabilités dans ce dossier. Au lieu de tergiverser, elles doivent reconnaître le caractère indigne de ces logements. Elles ont les moyens de faire pression sur le propriétaire pour qu'il respecte la décision de justice, remette les lieux en état et reloger les

habitants. Encore faut-il que la préfecture de Seine-Saint-Denis et la mairie de Bondy empêchent le propriétaire de vider les lieux !

Qui est le marchand de sommeil du 50 rue Michelet ?

C'est une société anonyme qui assigne les résidents devant le tribunal pour les expulser alors qu'ils payent leur loyer et ont des baux.

Mais le véritable propriétaire est un ancien médecin anesthésiste, qui a possédé plusieurs cliniques dans le département et semble plus préoccupé de spéculation immobilière que de médecine.

En conflit avec la mairie de Bondy au sujet de l'utilisation de la clinique comme logements, il a perdu récemment ses derniers recours devant la cour de cassation : ce délinquant est condamné à remettre les lieux en état et aux normes.

Venez manifester votre solidarité avec les familles résidentes !

Repas (yassa, mafé, tiep) anti-expulsion le dimanche 12 septembre à 12h au 50 rue Michelet

Envoyez vos messages de soutien à ARM-B@hotmail.fr.

Suivez l'actualité de la lutte : <http://michelet-bondy.over-blog.fr>